



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 16 mars 2021

Délibération n°20-2021 : Montant et modalités d'attribution d'aides exceptionnelles incluant la distribution de bons alimentaires, d'hygiène et bons culture aux étudiants boursiers dans le cadre de la crise COVID-19.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire circulaire du 30 octobre 2020 relative à la mise en œuvre du confinement adapté dans l'enseignement supérieur et la recherche ;

Vu la circulaire du 30 octobre 2020 relative à la mise en œuvre du confinement adapté dans l'enseignement supérieur et la recherche ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE le montant des aides attribuées (91 789.64€) et les modalités d'attribution d'aides exceptionnelles incluant la distribution de bons alimentaires, d'hygiène et bons culture aux étudiants boursiers dans le cadre de la crise COVID-19.

Membres en exercice : 30

Membres présents : 16

Membres représentés : 6

Suffrages exprimés : 22

- Pour : 22

- Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Modalités de distribution des aides apportées aux étudiants dans le cadre du second confinement